

## Annecy Insolite : une visite guidée et un déjeuner sur le bateau Le Libellule

Samedi 21 mai 2022

*L'ASCEE 74 vous propose une journée découverte de la ville d'Annecy et de ses environs.*

*Une visite guidée, le matin, vous permettra de découvrir la ville d'Annecy, également surnommée « la petite Venise des Alpes ». Vous remonterez le temps et imaginerez la « vie d'avant » à partir d'anecdotes et d'explications « au fil de l'eau ». Vous déjeunerez ensuite à bord du bateau Le Libellule, fierté du lac d'Annecy. Tout au long de la croisière vous pourrez contempler les abords et lac et déguster la cuisine gourmande de saison et majoritairement à base de produits locaux, confectionnés par C-Gastronomie et sa brigade.*

*Les informations concernant le lieu de rendez-vous seront transmises à la réception de votre inscription.*



**Tarif pour les adhérents actifs et retraités de l'ASCEE 74 : 58 € (visite + repas croisière compris)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :  
Aude MAGDELENAT – [aude.magdelenat@haute-savoie.gouv.fr](mailto:aude.magdelenat@haute-savoie.gouv.fr) ; [ddt-74.ascee@i-carre.net](mailto:ddt-74.ascee@i-carre.net)

**Inscription ouverte jusqu'au 29 avril 2022**  
à retourner à Aude MAGDELENAT – [aude.magdelenat@haute-savoie.gouv.fr](mailto:aude.magdelenat@haute-savoie.gouv.fr) ou [ddt-74.ascee@i-carre.net](mailto:ddt-74.ascee@i-carre.net) :

**Annecy Insolite :  
une visite guidée et un déjeuner sur le bateau du Libellule**

**Samedi 21 mai 2022**

**Bulletin d'inscription**

**ASCE n° :**

**Prénom NOM :**

**Courriel :**

**N° de téléphone sur lequel l'ASCE 74 peut me contacter :**

Prénom NOM	N° adhérent	Montant
		<i>* Tarif pour les adhérents actifs et retraités de la région : 58€</i>
		<b>Total</b>

**Règlement sous la forme de chèques-vacances (accepté à hauteur de 50 % du montant total) ou d'un chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 74 à transmettre en même temps que l'inscription.**

**Le remboursement sera effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'un arrêt maladie ou en cas d'absence d'un guide ou en cas d'annulation de l'ASCEE 74.**